



LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUSSION D'UNE CANDIDATURE EN VUE DE LA PRÉSENTATION DES JEUX D'HIVER D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA DE 2020





**LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION D'UNE CANDIDATURE
 JEUX D'HIVER D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA DE 2020
 TABLE DES MATIÈRES**

	Page
Aperçu des Jeux nationaux	3
Entente relative à l'organisation	4
Processus de soumission de candidatures pour les Jeux nationaux	5
Éléments devant figurer dans le dossier de candidature	9
Introduction	9
Finances	10
Volet technique des sports	10
Hébergement et repas	12
Transport	14
Bénévoles	14
Marketing et communications	15
Activités spéciales	15
Inscription et accréditation	16
Aspect médical	16
Jeux verts	17
Commandites et levées de fonds	18
Lignes directrices concernant les installations sportives	21
Annexes	36



APERÇU DES JEUX NATIONAUX D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA

Bienvenue au programme des Jeux nationaux d'Olympiques spéciaux Canada! Olympiques spéciaux Canada (OSC) vous présente avec grand plaisir les *Lignes directrices pour la soumission d'une candidature* en vue de l'octroi des Jeux nationaux d'hiver d'Olympiques spéciaux Canada de 2020. Dans le cadre des Jeux, les participants, les bénévoles et les spectateurs ont la possibilité de vivre une expérience de compétition enlevante, qui a aussi comme effet de susciter la fierté au sein de la collectivité et de développer le tourisme sportif. Depuis 1974, certains des meilleurs athlètes au pays issus de nos douze sections provinciales et territoriales se réunissent à l'occasion des Jeux afin de poursuivre leurs rêves et de se lancer dans la quête de l'excellence sportive.

En partenariat avec l'Alliance canadienne du tourisme sportif, **Olympiques spéciaux Canada** a réalisé une étude d'impact économique en se fondant sur le Modèle d'évaluation économique du tourisme sportif (MEETS), un outil reconnu par l'industrie. Cette étude a démontré que les Jeux nationaux entraînent d'importantes retombées pour la province et la ville qui présentent l'événement. Ainsi, les Jeux nationaux d'hiver d'Olympiques spéciaux Canada tenus en 2016 ont généré des retombées économiques se chiffrant à 5,4 millions de dollars. Il s'agit d'un remarquable taux de rendement par rapport à l'argent investi, mais l'impact social s'avère tout aussi enrichissant.

Présentés pour la première fois en 1974, les Jeux nationaux d'été et d'hiver d'Olympiques spéciaux Canada sont des événements multisports qui s'adressent aux athlètes ayant une déficience intellectuelle. À l'échelle du Canada, au-delà de 42 500 athlètes bénéficiant du soutien de plus 20 000 bénévoles s'entraînent dans le but d'y participer. Les Jeux sont la plus importante manifestation multisport organisée au pays à l'intention des personnes qui ont une déficience intellectuelle. Ils permettent aux athlètes de se développer et de se mesurer à d'autres concurrents, ce qui les prépare à prendre part aux Jeux mondiaux et à se qualifier en vue de ceux-ci. Huit sports sont au programme du volet hivernal des Jeux. Les Jeux d'été et d'hiver sont présentés en alternance, à tous les deux ans (p. ex., Jeux d'été en 2014, Jeux d'hiver en 2016, etc.).

DATES PROPOSÉES POUR LES JEUX – Les Jeux se déroulent habituellement fin de février, début mars.

OBJECTIFS DES JEUX NATIONAUX

- Faire en sorte que les athlètes canadiens ayant une déficience intellectuelle puissent prendre part à une expérience de compétition et avoir la possibilité de viser l'excellence et de se qualifier pour les Jeux mondiaux.
- Créer un environnement de compétition amicale qui permet aux athlètes de faire l'expérience d'un mode de vie sain et actif.



- Offrir un environnement centré sur l'athlète et faisant la promotion de la compétition et de l'esprit sportif.
- Proposer des activités de compétition qui permettent aux citoyens de voir nos athlètes canadiens s'accomplir sur le plan sportif.
- Constituer un bassin de bénévoles au sein de la collectivité afin de développer des capacités qui pourront être mises à profit lors de la présentation d'autres événements.
- Bâtir un héritage qui ouvrira les horizons sportifs pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Permettre à des collectivités de partout au Canada de mettre leurs athlètes des Olympiques spéciaux en valeur et d'étendre la renommée de leur infrastructure et de leurs capacités d'organisation.

ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION

L'*Entente relative à l'organisation* est un document juridique ou contractuel signé par Olympiques spéciaux Canada et le Comité organisateur des Jeux (COJ).

Elle définit les responsabilités de chacune des parties en ce qui a trait aux points ci-après.

- Contributions pour le fonctionnement
- Objectifs en matière de revenus autogénérés
- Échéanciers des paiements
- Responsabilités du Comité organisateur des Jeux
- Conflits d'intérêts
- Politique concernant les achats et les appels d'offres
- Assurances requises
- Répartition de l'actif
- Utilisation des excédents budgétaires
- Responsabilités en cas de déficit
- Transport, repas et hébergement
- Communications
- Langues officielles
- Utilisation des droits et des propriétés
- Tout autre point jugé pertinent

Bien que beaucoup de ces exigences soient énoncées dans le présent document, les détails de l'*Entente relative à l'organisation* feront l'objet d'une négociation entre les représentants de chacune des parties afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque Jeux. Olympiques spéciaux Canada assurera la direction de ce processus de négociation.

Tout élément qui diffère du contenu du dossier de candidature et qui n'est pas expressément mentionné dans l'*Entente relative à l'organisation* ou l'*Entente multipartite* doit être approuvé par Olympiques spéciaux Canada.



PROCESSUS DE SOUMISSION DE CANDIDATURES POUR LES JEUX NATIONAUX D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA

- **Lettre d'intérêt** – Les villes intéressées à soumettre leur candidature en vue de la présentation des Jeux d'hiver d'Olympiques spéciaux Canada de 2020 doivent faire parvenir une lettre d'intérêt au vice-président, Sports, d'**Olympiques spéciaux Canada** d'ici la date indiquée dans la section « Dates importantes dans le cadre du processus de soumission de candidatures pour les Jeux nationaux » du présent document. Après avoir reçu votre lettre, OSC communiquera directement avec vous et, le cas échéant, vous aidera à préparer votre candidature. **L'envoi d'une lettre d'intérêt ne signifie pas que votre collectivité s'engage à soumettre une candidature. Cette démarche vous offre simplement la possibilité de recevoir plus d'information de la part d'OSC afin de déterminer si l'organisation d'un tel événement vous conviendrait.**
- **Conférence téléphonique avec les villes intéressées à soumettre une candidature** – Selon le nombre de lettres d'intérêt reçues, nous organiserons une conférence téléphonique afin de répondre aux questions des villes concernant le processus de soumission.
- **Soumission des candidatures** – Les villes doivent préparer un dossier de candidature comprenant TOUS les éléments énumérés à la section « Exigences s'appliquant à la candidature ». OSC doit recevoir, au plus tard à la date limite indiquée à la section « Dates importantes dans le cadre du processus de soumission de candidatures pour les Jeux nationaux », une (1) copie papier et une (1) copie électronique du dossier de candidature. La copie papier du



dossier de candidature doit contenir la version originale de chaque lettre de soutien obtenue par la ville.

- **Analyse des candidatures et visite des installations** – OSC créera un comité d'examen des installations (CEI) qui évaluera les dossiers de candidature en fonction des exigences obligatoires décrites dans les présentes lignes directrices. Le CEI sera composé de représentants d'OSC, de la section responsable de la province ou du territoire d'où émane la candidature et de professionnels possédant une expertise en matière d'organisation de jeux multisports et d'évaluation de candidatures. Le CEI présélectionnera les collectivités dont les installations seront visitées en se fondant sur le dossier de candidature et les résultats de l'évaluation. **Votre dossier de candidature DOIT contenir une lettre de soutien rédigée par votre programme local et votre section provinciale/territoriale d'Olympiques spéciaux Canada ainsi qu'une résolution de votre Conseil municipal faisant état de l'appui apporté à la candidature, y compris une mention de responsabilité si les Jeux s'avèrent déficitaires. Il convient toutefois de souligner que tous les Jeux nationaux ont généré des surplus budgétaires.**
- **Recommandation** – Suite à l'évaluation des candidatures et à la visite des installations, une recommandation sera adressée au conseil d'administration d'OSC aux fins d'approbation.
- **Annonce officielle de la candidature retenue** – Suite à l'évaluation des soumissions écrites, à la visite des installations et à l'obtention de l'approbation finale, le CEI avisera la ville retenue et prendra des dispositions afin de faire une annonce officielle.

Dates importantes dans le cadre du processus de soumission de candidatures pour les Jeux nationaux

- **Lettre d'intérêt – 14 avril 2017**
- **Conférence téléphonique avec les villes intéressées à soumettre une candidature (si nécessaire) – la semaine du 24 au 28 avril 2017**
- **Soumission des candidatures – 16 juin 2017**
- **Visite des installations – le 3 au 7 juillet 2017**
- **Recommandation et annonce de la ville hôte – 28 juillet 2017**



VISITE DES INSTALLATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Olympiques spéciaux Canada procédera à la visite des installations conformément à l'échéancier précisé à la section « Dates importantes dans le cadre du processus de soumission de candidatures pour les Jeux nationaux », qui figure à la page 6 du présent document. La visite des installations permet d'évaluer de façon approfondie les forces et les faiblesses de chaque candidature par rapport aux exigences de base établies pour la présentation des Jeux, et également par rapport aux autres candidatures. La visite des installations permet d'avoir une vision concrète des éléments qui apparaissent dans le dossier de candidature. Il s'agit également d'une occasion que la collectivité peut saisir pour montrer l'appui qu'elle apporte aux Jeux. Enfin, la visite des installations permet au CEI de questionner le Comité de candidature à propos de certains détails figurant dans le dossier.

Il est fortement recommandé que tous les membres du Comité de candidature soient présents lors de la visite des installations.

APERÇU DE LA VISITE DES INSTALLATIONS

Avant que la visite débute, les principaux représentants du Comité de candidature fourniront les renseignements suivants au Comité d'examen des installations : programme de la journée; carte de la collectivité montrant les différents trajets empruntés et l'emplacement des installations qui seront visitées; nom des personnes clés qui seront rencontrées au cours de la journée.

Les éléments ci-après feront l'objet d'un examen.

a. Éléments techniques

- ◆ Installations sportives
- ◆ Personnes-ressources dans le domaine du sport (personnes pouvant agir comme présidents des sports, officiels, etc.)
- ◆ Infrastructure sportive de la collectivité, etc.
- ◆ Services d'information/d'informatique (expertise matérielle et logicielle, plans relatifs aux résultats)
- ◆ Centre des médias/de diffusion des résultats
- ◆ Installations, expertise, suggestions de thèmes et stratégies pour les événements spéciaux
- ◆ Connaissances et expertise en ce qui a trait aux Olympiques spéciaux

b. Soins et confort

- ◆ Village des athlètes (installations d'hébergement, salle à manger, polyclinique, centre de mission, aires de loisirs/services)



- ◆ Personnel médical (disponibilité de médecins, de thérapeutes, d'infirmiers, etc.; expérience en matière de sport; équipement; services hospitaliers locaux)
- ◆ Hébergement des invités d'honneur, des officiels, des familles/personnes qui appuient les athlètes

c. Budgets

- ◆ Budgets de fonctionnement (toutes les sources de revenus, toutes les dépenses, plan de gestion de déficit)
- ◆ Plans concernant les produits dérivés, les activités spéciales, le marketing et les commandites
- ◆ Personnes-ressources (expertise, expérience connexe, etc.) et stratégies dans le domaine du marketing

COMITÉ D'EXAMEN DES INSTALLATIONS

Olympiques spéciaux Canada sélectionnera les personnes qui siègeront au Comité d'examen des installations. Celui-ci comptera :

- un (1) représentant d'Olympiques spéciaux Canada – membre du personnel du bureau national;
- un (1) représentant d'Olympiques spéciaux Canada – membre du conseil d'administration national;
- deux (2) représentants d'Olympiques spéciaux Canada – membres du sous-comité des Jeux nationaux;
- un (1) représentant d'une section d'Olympiques spéciaux Canada.

Olympiques spéciaux Canada assumera tous les coûts associés à la présence du Comité d'examen des installations lors de la visite des installations, y compris le transport, l'hébergement et les repas.

SOUTIEN DE LA COLLECTIVITÉ

Bien qu'il soit essentiel que les Jeux recueillent un appui public, cet appui doit être sincère et représentatif de l'ensemble de la collectivité. Il doit émaner de chefs de file du domaine du sport, des arts, des affaires, du secteur public, etc. De plus, le Comité de candidature doit être en mesure de démontrer qu'il y aura des bénévoles en nombre suffisant et que l'événement bénéficiera d'une aide financière locale.



Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux Jeux d'hiver d'Olympiques spéciaux Canada. Nous vous invitons à communiquer avec OSC si vous avez besoin de plus d'informations.

Blair McIntosh
Vice-président, Sports
Olympiques spéciaux Canada
21, avenue St. Clair Est, bureau 600
Toronto (Ontario), M4T 1L9
Téléphone : 647-826-4381
bmcintosh@specialolympics.ca

ÉLÉMENTS DEVANT FIGURER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre dossier de candidature doit contenir des renseignements qui illustrent clairement que votre collectivité a la capacité d'organiser des Jeux qui connaîtront du succès. Les sections qui suivent résument les principales sphères de responsabilité associées à une organisation réussie. À la fin de chacune de ces sections, vous trouverez une liste d'exigences obligatoires dont vous devrez tenir compte lorsque vous préparerez votre dossier de candidature.

1. Introduction

La présentation des Jeux est le fruit d'un partenariat entre le Comité organisateur et OSC. L'événement vous donne la possibilité de faire connaître votre collectivité au reste du pays. Il est important que vous indiquiez pourquoi votre ville a décidé de soumettre sa candidature pour l'obtention des Jeux. Toutes les villes candidates ont la responsabilité de former un Comité organisateur des Jeux (COJ) et d'élaborer un plan détaillant comment le Comité de candidature passera le flambeau au COJ. Le COJ doit être composé de bénévoles dévoués qui se chargeront des différents aspects des Jeux décrits aux pages suivantes.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Aperçu de la collectivité (y compris l'expérience en matière d'organisation d'événements).**
- **Soutien de la collectivité.**
- **Résolution du Conseil municipal appuyant la candidature et contenant une garantie financière.**
- **Contribution financière proposée (en espèces ou en biens et services) de la ville/municipalité afin d'assurer que le budget soit, au minimum, équilibré.**
- **Structure du Comité organisateur des Jeux (voir l'annexe A, « Exemple de structure pour le COJ »).**
 - **Organigramme précisant l'identité des membres du COJ.**
 - **Courtes biographies des membres du COJ.**
 - **Plan détaillant comment s'effectuera la transition entre le Comité de candidature et le COJ, lorsque ce dernier sera opérationnel.**
- **Indication des dates proposées pour les Jeux.**



2. Finances

Olympiques spéciaux Canada (SOC) versera une subvention de fonctionnement de 650 000 \$. De plus, la ville organisatrice percevra les frais d'inscription indiqués ci-dessous pour chaque participant, obtenant ainsi une contribution financière additionnelle pour les Jeux. Enfin, OSC paiera toutes les dépenses liées au transport externe des participants, c.-à-d. les dépenses pour le voyage d'arrivée et de retour, comme l'illustre le tableau ci-dessous. **La ville/municipalité se porte garante de tout déficit que l'événement pourrait engendrer.**

Jeux nationaux d'hiver	650 000 \$	Subvention d'organisation versée par OSC
Transport externe des participants	800 000 \$	Somme versée directement aux sections par OSC
Frais d'inscription	80 000 \$ approx.	Somme versée directement à la ville organisatrice et pouvant être incluse dans les revenus générés par les Jeux

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Budget proposé, y compris tous les revenus et dépenses anticipés (voir l'annexe B, « Exemple de budget pour les Jeux d'hiver »).**
- **Plan de dotation pour les Jeux nationaux d'hiver.**
- **Sources potentielles de génération de revenus, avec des lettres d'engagement et une liste des appuis provenant du secteur privé.**
- **Plan relatif à l'héritage des Jeux – 30 % de tout excédent budgétaire devra être remis à OSC à la suite de la vérification des états financiers des Jeux.**

3. Volet technique des sports

Des informations sur le nombre de participants inscrits dans chacun des sports au programme des Jeux d'hiver de même que sur les aspects techniques propres aux différents sports (normes minimales et idéales) sont fournies plus loin dans le présent document. Le Comité de candidature doit indiquer comment les installations proposées répondent aux exigences techniques. On s'attend à ce que la ville retenue ait la capacité de présenter toutes les épreuves sportives figurant au programme des Jeux. OSC reconnaît toutefois que cela n'est pas toujours possible. Il est important de préciser quels sont les sports que votre collectivité est en mesure de présenter et de proposer des solutions de rechange s'il vous est impossible de tenir certaines épreuves (c.-à-d., installations satellites). Il est également important d'indiquer les distances qui séparent les différentes installations de compétition ainsi que les installations satellites.



Équipement : Le COJ a la responsabilité de se procurer (achat ou location) et de transporter tout l'équipement requis pour chaque sport.

Outre la cérémonie d'ouverture, le COJ doit organiser des cérémonies de remise de médailles pour souligner la performance des athlètes. Il doit y avoir une présentation formelle de médailles à l'issue de chacune des épreuves disputées dans chaque sport.

Si cela s'avère nécessaire, nous vous encourageons à faire preuve de créativité pour l'organisation des Jeux, par exemple, en formant un partenariat avec des collectivités avoisinantes et présentant une candidature régionale. Il est également avantageux de conclure des contrats ou des ententes écrites provisoires avec les installations visées car votre candidature s'en trouvera bonifiée.

ÉTABLISSEMENT DES DIVISIONS

L'établissement de divisions consiste à regrouper les athlètes et/ou les équipes en fonction de paramètres tels que le sexe, le niveau d'habileté et l'âge. La structure de compétition repose sur les divisions car ces dernières permettent à des athlètes et à des équipes d'un niveau d'habileté donné de se mesurer à des athlètes et équipes d'un niveau similaire. En consultation avec le COJ, OSC formera une Équipe des divisions qui offrira du soutien technique dans le contexte des Jeux.

Olympiques spéciaux Canada fournira (gratuitement) au COJ une copie du logiciel que l'Équipe des divisions utilisera pour créer les divisions lors des Jeux nationaux. Le logiciel ne pourra servir qu'à établir les divisions dans le cadre des Jeux. OSC détient les droits de propriété exclusive sur ce logiciel au Canada. Il ne peut être modifié, reproduit ou distribué sans l'approbation écrite d'OSC. Le COJ ne pourra ajouter d'éléments au logiciel que si le bureau national d'OSC l'y autorise.

Le processus d'établissement des divisions et les divisions finales qui en découlent sont la responsabilité exclusive d'Olympiques spéciaux Canada.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Formulaire d'évaluation rempli pour chacun des sports et fournissant des précisions sur les installations proposées (p. ex., dimensions des surfaces de jeu).**
- **Carte indiquant l'emplacement des installations, y compris la distance entre les sites d'hébergement et les installations.**
- **Plan indiquant comment les résultats seront recensés en temps opportun dans chaque installation avant d'être affichés en ligne.**
- **Description du déroulement de la remise des médailles après la fin de chaque épreuve.**



4. Hébergement et repas

La qualité de l'hébergement a une incidence de premier plan sur la performance des athlètes. Il est important que tous les participants bénéficient d'un niveau de confort et de soins approprié, comme le précisent les exigences ci-après.

- Chaque fois que cela s'avère possible, les athlètes, les entraîneurs et les gérants doivent être logés à proximité les uns des autres de manière à ce que règne une ambiance de « village des athlètes » (p. ex., résidences universitaires, hôtels rapprochés, etc.).
- Les athlètes, les entraîneurs et les gérants peuvent être hébergés en milieu scolaire; dans un tel cas, un maximum de 18 personnes pourront résider dans une même pièce (superficie de 9 m² [30 pi²] par personne). Les entraîneurs et les gérants peuvent loger dans la même pièce que des athlètes du même sexe que le leur, selon une formule « dortoir »; deux adultes ou plus devront être présents dans le dortoir s'il y a des mineurs. Il revient à l'hôte des Jeux de fournir des matelas en mousse/matelas/lits pliants et de faire approuver ceux-ci par OSC.
- Toute la literie doit être fournie par la ville organisatrice.
- Dans une chambre d'hôtel standard, il ne peut y avoir qu'une seule personne par lit et un maximum de trois personnes par chambre. Si la chambre est plus spacieuse, le nombre maximal d'athlètes peut faire l'objet d'une négociation avec OSC.
- Étant donné les horaires de compétition variés, seuls les membres d'une équipe donnée ou les participants d'un sport en particulier peuvent partager une même chambre (c.-à-d. que chaque fois que cela est possible, les participants doivent être groupés en fonction de leur sport, de leur équipe ou de leur région).
- Les chambres doivent accueillir des participants du même sexe (d'un point de vue idéal, chaque étage devrait être réservé à un sexe).
- Les athlètes doivent pouvoir profiter de l'hébergement pendant toute la durée des Jeux (qui se déroulent habituellement du lundi au dimanche, donc six nuitées).
- Un plan d'hébergement doit être établi pour les personnalités de marque et la famille et les amis des participants qui veulent profiter de l'expérience.

Pour offrir une bonne performance, il est essentiel que les athlètes mangent des aliments de qualité et servis en quantité suffisante. Étant donné que les horaires de compétition des sports peuvent varier considérablement, il est important de faire preuve de flexibilité afin de répondre aux besoins de tous les athlètes. Il est également important que tous les repas soient équilibrés et nutritifs. N'oubliez pas que les athlètes doivent pouvoir boire de l'eau en abondance. De plus, le COJ doit tenir compte des besoins et des restrictions alimentaires que peuvent avoir certains athlètes.



OSC exige que la collectivité hôte fournisse trois repas par jour, conformément aux *Exigences et lignes directrices en matière de repas*. Des exemples de menus sont présentés plus bas. Il peut parfois être difficile de nourrir un grand nombre de participants lorsque les horaires de compétition varient. Assurez-vous d'indiquer tout partenariat avec des traiteurs, des restaurants, des fournisseurs de boîtes-repas, etc.

EXEMPLES DE MENUS

Jour 1 :	Petit déjeuner Jus réfrigérés assortis Céréales sèches assorties Crêpes Sirop à saveur d'érable Fruits assortis Yogourt faible en gras Assortiment de muffins Bagels Pain tranché Fruits assortis Lait – 1 % et écrémé	Déjeuner Boîte-repas Rosbif émincé (3 oz) sur petit pain de blé entier (6 po) Salade de pâtes végétarienne et vinaigrette italienne faible en gras rouges Biscuits raisins et avoine Lait – 1 % et écrémé Boîtes de jus (pur) Fruits	Dîner Soupe minestrone avec nouilles Salade verte avec vinaigrette faible en gras Poitrine de poulet grillé aux herbes (cuite 4 oz) Riz pilaf et poivrons Mélange de légumes italiens Petits Pains Salade de fruits Jus Lait – 1 % et écrémé
Jour 2 :	Petit déjeuner Jus réfrigérés assortis Gruau servi chaud Œufs brouillés Pommes de terre rissolées (grillées, pas frites) Assortiment de bagels avec condiments faibles en gras Fruits frais Lait – 1 % et écrémé Yogourts assortis Pain Céréales sèches assorties	Déjeuner Boîte-repas Jambon émincé (2 oz) et fromage faible en gras sur pain kaiser Légumes crus et trempette ranch faible en gras Carrés aux trois petits fruits (sans noix) Lait – 1 % et écrémé Boîtes de jus Fruit	Dîner Soupe tomate et riz Salade verte avec vinaigrette faible en gras Rosbif au jus (cuit 4 oz) Pommes de terre duchesse Haricots verts et mini-carottes Petits pains assortis Shortcake aux fraises – garniture légère et fruits frais Lait – 1 % et écrémé Jus Fruits frais
Jour 3 :	Petit déjeuner Jus réfrigérés assortis Céréales sèches assorties Pain doré Sirop Yogourts assortis faibles en gras Assortiment de muffins Bagels et condiments Pain Lait – 1 % et écrémé Fruits frais	Déjeuner Boîte-repas Rôti de dinde émincé sur pain multigrain Salade du chef avec carottes râpées en garniture Fruits frais Lait – 1 % et écrémé Boîtes de jus Biscuits aux pépites de chocolat	Dîner Soupe poulet et nouilles Salade césar avec vinaigrette faible en gras Lasagne à la viande Lasagne aux légumes Mélange de légumes du jardin Pain à l'ail Sorbet / yogourt glacé Fruits frais Lait – 1 % et écrémé Jus assortis



NOTE : Un menu végétarien doit être offert à chaque repas.

Les restrictions alimentaires et les allergies doivent également être prises en considération, p. ex., diabète, maladie cœliaque, etc.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Identification de l'emplacement ou des emplacements proposés pour le village des athlètes.**
- **Identification du ou des lieux d'hébergement sur la carte des installations.**
- **Respect de toutes les exigences susmentionnées et description de la façon dont elles seront prises en considération lors du choix du ou des lieux d'hébergement.**
- **Indication du nombre de chambres totalement ou partiellement accessibles.**
- **Présentation d'un plan de repas pour tous les participants inscrits, les officiels et les bénévoles.**

5. Transport

Transport externe – Olympiques spéciaux Canada financera le transport externe des équipes provinciales et territoriales qui participeront aux Jeux d'hiver de 2020.

Transport interne – Le COJ a la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le transport des participants accrédités entre les installations sportives, le village des athlètes et les lieux où se tiendront les cérémonies. L'horaire de transport doit tenir compte des heures auxquelles se dérouleront les différentes épreuves en plus de permettre aux athlètes de bénéficier d'un environnement de compétition optimal.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Présentation d'un plan de transport pour les participants inscrits prévoyant les déplacements entre les lieux d'hébergement, les installations sportives et les cérémonies. (NOTE : S'il y a lieu, du transport accessible doit être offert.)**
- **Le plan de transport doit indiquer où se trouvent l'aéroport, la gare ferroviaire et la gare d'autobus les plus proches et décrire comment les participants seront transportés de l'un à l'autre de ces endroits.**

6. Bénévoles

Le succès de tout événement repose sur l'implication d'une multitude de bénévoles issus de la collectivité! Pour présenter les Jeux nationaux, le COJ devra recruter, former, organiser le travail et reconnaître les efforts d'environ 600 bénévoles.



Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Plan de recrutement, de formation, d'organisation du travail et de reconnaissance pour les bénévoles.**
- **Présentation d'un plan de repas pour les bénévoles (les bénévoles qui travaillent pendant plus d'un nombre donné d'heures ou durant l'heure des repas doivent être nourris).**
- **Plan pour la vérification des antécédents judiciaires et le filtrage des bénévoles qui seront en contact direct avec les participants aux Jeux.**
- **Identification des groupes ou clubs de sport locaux disposés à fournir des bénévoles qui pourraient offrir du soutien technique à caractère sportif durant les Jeux.**

7. Marketing et communications

La réussite de tout événement passe par la sensibilisation du public, non seulement à l'échelle de la collectivité mais également de la région, de la province et du pays. Pour ce faire, il faut établir un plan exhaustif de marketing et de communication. Vous pouvez notamment utiliser des publicités à la télévision, à la radio et/ou dans les journaux, un site Web, les médias sociaux, etc. L'équipe chargée de ces tâches travaillera aussi en collaboration avec les équipes techniques responsables des sports et des résultats en vue d'élaborer un plan pour diffuser l'information en temps opportun tout au long des Jeux. Conformément à la politique d'OSC en ce qui a trait aux services en français, il convient de souligner que l'ensemble du matériel et des documents concernant les Jeux nationaux doit être produit dans les deux langues officielles. Le personnel du Service des communications d'OSC jouera un rôle actif dans les activités de communication liées aux Jeux et pourra fournir de l'aide pour tous les types de médias, y compris les sites Web et les médias sociaux.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Indication de l'emplacement et de la configuration du centre des médias et des communications.**
- **Présentation d'un plan de médias et de communications.**
- **Présentation d'un plan concernant l'exigence de fournir des services en français.**

8. Activités spéciales

Le COJ a la responsabilité d'organiser une cérémonie d'ouverture et de clôture, une ou plusieurs activités spéciales à l'intention des athlètes, une réception officielle ainsi qu'une activité à l'intention des familles et des amis. La cérémonie d'ouverture est une occasion de faire preuve de créativité et de donner le ton pour la suite des Jeux. Pour de nombreux athlètes, les Jeux nationaux représentent le point culminant de leur carrière sportive. La cérémonie d'ouverture s'avère donc tout indiquée pour souligner leur participation et leurs réalisations. Elle permet en outre de reconnaître les efforts que les commanditaires, les familles et la collectivité ont déployés pour que l'événement soit présenté. La cérémonie d'ouverture devrait comporter un volet



culturel illustrant les aspects distinctifs de la collectivité et de la province ou du territoire. L'atmosphère de la cérémonie de clôture se veut plus informelle et les athlètes y dansent au son de la musique. La durée maximale de la cérémonie d'ouverture est de 90 minutes, incluant le défilé des athlètes.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Présentation de suggestions de programmes et de sites pour les cérémonies d'ouverture et de clôture.**
- **Présentation d'un plan pour la réception officielle qui aura lieu durant l'événement.**
- **Présentation de toute autre activité, s'il y a lieu (p. ex., banquet, BBQ, danses).**

9. Inscription et accréditation

OSC a mis sur pied un système d'inscription et un serveur Web qui doivent être utilisés par la collectivité hôte. Le COJ a la responsabilité d'organiser l'inscription de tous les participants par l'entremise dudit système, et il effectuera ce travail en partenariat avec OSC. L'objectif consiste à assurer que le processus d'inscription soit simple et rapide. Il est également important que tous les participants, bénévoles, membres du personnel médical, etc., soient correctement identifiés et accrédités afin de prendre part aux Jeux. L'inscription sur place sera la première impression que les participants auront des Jeux; il faut donc vous assurer d'adopter un plan efficace pour que cette activité soit une expérience positive.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Présentation d'un plan pour l'inscription aux Jeux, notamment pour les athlètes, les bénévoles, les invités de marque et les médias.**
- **Présentation d'un plan pour l'inscription et l'accréditation sur place, y compris les installations, etc.**

10. Aspect médical

Quelle que soit la manifestation sportive, il est essentiel d'avoir un soutien médical. Il est important d'élaborer un plan pour gérer les urgences médicales. OSC s'est doté de politiques et de procédures médicales normalisées qui doivent être mises en œuvre par la ville hôte. Il est recommandé de communiquer avec des professionnels de la santé de votre collectivité afin de développer d'éventuels partenariats et d'identifier les personnes qui pourraient être intéressées à se joindre au comité médical des Jeux.



Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

Présentation d'un plan global concernant les services médicaux proposés pour les Jeux, y compris :

- **Identification des fournisseurs de services médicaux de la collectivité qui s'engagent à offrir du soutien dans le cadre des Jeux (p. ex., physiothérapeutes, thérapeutes en sport, médecins, etc.).**
- **Identification des hôpitaux et des services médicaux existant au sein de la collectivité.**
- **Présentation de plans pour toute autre forme de soutien médical fourni (p. ex., séances de physiothérapie/massothérapie au village des athlètes).**
- **Présentation d'un plan d'action d'urgence détaillé.**

11. Jeux verts/Plan de durabilité

OSC encourage la ville hôte à déployer des efforts afin de présenter des Jeux nationaux « verts ». Plusieurs mesures peuvent être prises dans le but de réduire l'empreinte écologique de l'événement. Il est important d'évaluer les options qui pourraient être intéressantes sur le plan environnemental. En 2014, par exemple, les Jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada ont remporté le Prix de l'événement sportif écoresponsable de l'année de l'Alliance canadienne du tourisme sportif.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Présentation de plans indiquant comment les Jeux pourraient être « verts » pour tous les participants.**
- **Description de toute initiative écoresponsable en vigueur au sein de la collectivité qui pourrait être appliquée dans le cadre des Jeux (p. ex., interdiction des bouteilles d'eau, etc.).**





12. Commandites et levées de fonds

Le COJ doit élaborer un programme qui lui permettra de trouver des commanditaires et de tenir des levées de fonds afin de financer les Jeux. Le programme de commandites doit préciser le montant en dollars de la contribution des commanditaires; cette contribution peut être versée en espèces ou en biens et services, c.-à-d. réduisant les postes budgétaires. La visibilité accordée à chaque niveau de commandite doit être définie par écrit avant que toute annonce soit faite concernant l'implication d'un commanditaire. En plus de trouver des commanditaires, le COJ est invité à coordonner des initiatives publiques de dons et de levées de fonds, à conclure des ententes avec des fournisseurs officiels et des titulaires de licence et à créer des programmes de vente de produits dérivés. Les montants en espèces et les biens et services en nature découlant directement des postes budgétaires qui seront obtenus par le comité contribueront à réduire les dépenses de fonctionnement.

Le programme national de partenariat établi par Olympiques spéciaux Canada offre des droits exclusifs à certains partenaires; d'autres bénéficient d'un droit de premier refus dans leur catégorie d'entreprise lors des Jeux nationaux. Le COJ doit donner de la visibilité aux partenaires nationaux d'OSC de même qu'aux commanditaires des Jeux, comme le précise le programme de commandites des Jeux nationaux. **La liste des partenaires nationaux et des catégories de partenariats est présentée plus bas.**

La Course au flambeau des agents de la paix (CFAP) est une initiative communautaire de collecte de fonds qui offre du soutien financier aux programmes provinciaux et territoriaux des Olympiques spéciaux. La CFAP ne peut pas directement prendre part aux activités de commandite ou de levée de fonds organisées pour boucler le budget des Jeux nationaux, à moins que la section provinciale ou territoriale hôte et les représentants provinciaux ou territoriaux de la CFAP y aient préalablement consenti.

Dans le cadre du volet de commandites et de levées de fonds, le COJ devrait envisager la création d'un programme des « Amis des Jeux » afin de recueillir des dons en argent et des biens et des services en nature. Cette initiative est axée sur les sentiments et vise les habitants et les organisations de la collectivité hôte. Le programme des « Amis des Jeux » devrait être conçu de manière à permettre à toutes les personnes intéressées d'apporter une contribution. Une liste d'avantages modestes peut être établie pour souligner la générosité des donateurs, p. ex., des reçus officiels et des marques de reconnaissance à l'échelle locale.

Le programme de commandites et de levées de fonds doit contenir des renseignements sur les donateurs potentiels, y compris les entreprises, les fondations, les particuliers et les autres organismes pouvant offrir un soutien qui servirait à couvrir une partie des frais de fonctionnement des Jeux (il peut s'agir de contributions en espèces ou en nature). Le COJ doit établir des catégories de commandites et indiquer les sommes, les droits et les avantages qui se rattachent à chacune d'entre elles. Les catégories de commandites devraient être définies en



fonction des capacités financières des intervenants de la collectivité/province, en utilisant des événements similaires tenus dans la collectivité comme points de référence. La trousse de commandite devra être complétée et diffusée au moins 18 mois avant la présentation des Jeux. Les partenaires nationaux des niveaux « Platine » et « Or » d'Olympiques spéciaux Canada bénéficient d'un droit d'exclusivité dans leur catégorie respective, tandis que les partenaires des niveaux « Argent » et « Bronze » peuvent exercer un droit de premier refus. OSC remettra la liste complète des partenaires nationaux au COJ. En collaboration avec ses partenaires nationaux, Olympiques spéciaux Canada s'efforcera d'obtenir des produits pour les Jeux, si cela s'avère approprié. De plus, OSC fournira la trousse de commandite aux partenaires nationaux et leur donnera la possibilité d'appuyer les Jeux s'ils le désirent (en plus du soutien qu'ils apportent à Olympiques spéciaux Canada à l'échelle nationale).

Olympiques spéciaux Canada apportera de l'aide au COJ en ce qui a trait à l'élaboration d'un modèle de marketing et de commandite, notamment en examinant la liste des commanditaires potentiels avant que ceux-ci fassent l'objet d'une première approche et en aidant le COJ à générer des revenus provenant de sources non gouvernementales. Le modèle précisera entre autres la structure du programme s'adressant aux commanditaires/fournisseurs, les avantages publicitaires, le plan de services, etc. Olympiques spéciaux Canada peut également aider le COJ à identifier et à approcher des commanditaires et des fournisseurs potentiels et à coordonner les relations avec les commanditaires des Jeux.

Afin que les commanditaires de premier plan, les fournisseurs et les partenaires nationaux puissent profiter d'une visibilité optimale, le COJ doit s'efforcer de leur proposer des installations « vierges ». Par conséquent, dans la mesure du possible, le COJ doit éviter ou minimiser les conflits entre les commanditaires des Jeux et les partenaires nationaux (qui fournissent du soutien en espèces ou en nature) et les commanditaires ou les fournisseurs qui ont déjà conclu une entente distincte avec une installation (p. ex., boissons et restauration). Le COJ doit aviser OSC de tout conflit entre des fournisseurs qui jouissent d'une entente préalable avec une installation et les commanditaires et les partenaires nationaux des Jeux.

Chaque section des Olympiques spéciaux travaille avec un coordonnateur régional de la CFAP qui agit comme agent de liaison auprès du coordonnateur national de l'initiative afin de s'assurer que celle-ci soit adéquatement représentée dans le cadre des Jeux nationaux d'Olympiques spéciaux Canada, et plus particulièrement, lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux.

Exigences obligatoires s'appliquant à la candidature :

- **Présentation, dans le dossier de candidature, des plans et objectifs concernant le programme de commandites et de levées de fonds.**
- **Présentation d'une liste d'engagements de commandite existants, y compris les ententes de financement avec les gouvernements municipal, provincial et fédéral.**
- **Présentation d'une liste de commanditaires potentiels et d'activités de collecte de fonds.**

NATIONAL PARTNERS PARTENAIRES NATIONAUX

Special Olympics
Olympiques spéciaux
Canada



PLATINE



Canada



Tim Hortons



Eat better.
Feel better.
Do better.

**BUREAU
EN GROS**
En faire plus

OR



**Special
Olympics**
Canada Foundation



BAIN & COMPANY



GREY

TSN



**Signature
Authentics**
Easel Auction Partners

ARGENT



RBC Foundation
RBC Fondation



**Samuel Family
Foundation**



WOLSELEY

BRONZE



beyond imagination



Canadian Progress Club
Club Progrès du Canada



Great-West



Canada-Vie

LA PARFAITE ALLIANCE COMMUNAUTAIRE™

AMIS



February 22, 2016



SPORTS

1. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES INSTALLATIONS SPORTIVES*

Olympiques spéciaux Canada a sélectionné les sports énumérés plus bas pour les Jeux d'hiver de 2010 d'Olympiques spéciaux Canada. Tout autre séminaire sur le sport ou sport de démonstration proposé par le COJ devra préalablement être approuvé par le bureau national d'OSC.

Sports au programme des Jeux d'hiver de 2020

Ski alpin

Curling

Ski de fond

Patinage artistique

Cinq-quilles

Hockey intérieur

Raquette

Patinage de vitesse

***NOTE : Les spécifications ci-après ne sont que des lignes directrices. Les dossiers proposant des installations n'atteignant pas le niveau optimal seront considérés.**





SKI ALPIN

Spécifications concernant les parcours

Niveau avancé

Slalom

Nombre de portes : Minimum de 35, maximum de 60

Dénivellation : Minimum de 60 m (195 pi), maximum de 180 m (600 pi)

Inclinaison de la pente : Minimum de 20 %, maximum de 45 %. Pente de niveau intermédiaire à avancé.

Slalom géant

Nombre de portes : Minimum de 15, maximum de 45

Dénivellation : Minimum de 80 m (260 pi), maximum de 350 m (1 140 pi)

Inclinaison de la pente : Minimum de 20 %, maximum de 45 %. Pente de niveau intermédiaire à avancé.

Super-géant

Nombre de portes : Minimum de 18, maximum de 35

Dénivellation : Minimum de 150 m (487 pi), maximum de 300 m (975 pi)

Exigences : Niveau intermédiaire élevé à avancé; inclinaison variable.

Descente

Nombre de portes : Minimum de 10, maximum de 20

Dénivellation : Minimum de 100 m (310 pi), maximum de 500 m (1 620 pi)

Inclinaison de la pente : Minimum de 15 %, maximum de 28 %. Niveau intermédiaire.

Niveau intermédiaire

Slalom

Nombre de portes : Minimum de 20, maximum de 30

Dénivellation : Minimum de 30 m (95 pi), maximum de 80 m (260 pi)

Inclinaison de la pente : Minimum de 20 %, maximum de 28 %. Niveau intermédiaire.

Slalom géant

Nombre de portes : Minimum de 10, maximum de 20

Dénivellation : Minimum de 30 m (95 pi), maximum de 80 m (260 pi)

Inclinaison de la pente : Minimum de 10 %, maximum de 28 %. Niveau intermédiaire.

Super-géant

Nombre de portes : Minimum de 12, maximum de 25

Dénivellation : Minimum de 100 m (325 pi), maximum de 200 m (650 pi)

Exigences : Niveau intermédiaire; inclinaison constante.

Descente

Nombre de portes : Minimum de 8, maximum de 15

Dénivellation : Minimum de 30 m (95 pi), maximum de 80 m (260 pi)

Inclinaison de la pente : Minimum de 15 %, maximum de 28 %. Niveau intermédiaire.

Novice

Slalom

Nombre de portes : Minimum de 10, maximum de 15

Dénivellation : Minimum de 15 m (50 pi), maximum de 50 m (162 pi)



Inclinaison de la pente : Minimum de 10 %, maximum de 20 %. Niveau débutant à intermédiaire.

Slalom géant

Nombre de portes : Minimum de 7, maximum de 15

Dénivellation : Minimum de 15 m (50 pi), maximum de 60 m (195 pi)

Inclinaison de la pente : Minimum de 10 %, maximum de 20 %. Niveau débutant à intermédiaire.

Super-géant

Nombre de portes : Minimum de 5, maximum de 10

Dénivellation : Minimum de 50 m (162 pi), maximum de 100 m (325 pi)

Exigences : Niveau intermédiaire bas à novice; inclinaison constante.

Descente

Nombre de portes : Minimum de 5, maximum de 10

Dénivellation : Minimum de 15 m (50 pi), maximum de 60 m (195 pi)

Inclinaison de la pente : Minimum de 10 %, maximum de 20 %. Niveau débutant à intermédiaire.

Épreuves officielles :

1. Descente
2. Slalom géant
3. Slalom
4. Super-géant

Veuillez consulter le *Manuel des règlements* d'Olympiques spéciaux Canada pour des renseignements détaillés sur les spécifications s'appliquant aux parcours de course.

Horaire de compétition :

Les épreuves se dérouleront sur une période de trois jours. Olympiques spéciaux Canada devra approuver tous les horaires de compétition.

Exigences spéciales :

- Plateformes de départ
- Système de sonorisation
- Les pistes doivent être clôturées
- Équipement de damage
- Zone de rassemblement des athlètes
- Chronométrage électronique
- Équipement de fabrication de neige
- Zone pour l'affichage des résultats
- Officiels certifiés
- Aire réservée aux athlètes/entraîneurs



Installations de soutien :

- Toilettes
- Accès à un remonte-pente pour tous les participants
- Sécurité
- Podium pour la remise des médailles
- Aires de restauration
- Services pour les familles
- Aire d'entreposage pour l'équipement
- Zone des médias
- Abris pour se réchauffer
- Vestiaires
- Salle pour les services médicaux/premiers soins
- Salle pour l'affichage des résultats
- Services pour les invités d'honneur
- Salle pour les officiels
- Ordinateur et photocopieur

Capacité recommandée pour la zone réservée aux spectateurs : 100 personnes





CURLING

Aire de jeu :

Il est préférable que la compétition soit présentée dans une installation comptant six glaces. Toutes les surfaces doivent répondre aux normes de compétition établies par Curling Canada.

Horaire de compétition :

La compétition se déroulera sur une période de quatre jours. L'établissement des divisions aura lieu le premier jour, et le tournoi sera disputé le deuxième et le troisième jour. Toutes les finales seront présentées le quatrième jour. Olympiques spéciaux Canada devra approuver tous les horaires de compétition.

Exigences spéciales :

- Tableau indicateur
- Système de sonorisation
- Zone de rassemblement
- Zone pour les entraîneurs à l'extérieur de la glace
- Aire réservée aux athlètes/entraîneurs

Installations de soutien :

- | | |
|--|---|
| - Aire d'entraînement | - Toilettes |
| - Vestiaires | - Photocopieur |
| - Sécurité | - Salle pour les services médicaux/premiers soins |
| - Podium pour la remise des médailles | - Salle pour l'affichage des résultats |
| - Aires de restauration | - Services pour les invités d'honneur |
| - Services pour les familles | - Salle pour les officiels |
| - Aire d'entreposage pour l'équipement | - Zone pour le pointage/chronométrage |
| - Centre des médias | |

Capacité recommandée pour la zone réservée aux spectateurs : 200 personnes





SKI DE FOND

Spécifications relatives aux parcours :

Piste droite de 100 m – terrain plat, huit couloirs, distance minimale de 2 mètres entre les couloirs

Piste en tracé double en forme de boucle sur terrain plat pour les épreuves du 500 m, du 1 km (style classique et libre) et du 3 x 1 km (style classique et libre)

2,5 km, 5 km, 7,5 km et 10km – piste en trace double en forme de boucle comportant un tiers de montée, un tiers de descente et un tiers de terrain plat, plus une section avec des virages. L'aire de départ et l'aire d'arrivée doivent être proches l'une de l'autre. Les skieurs ne doivent pas être obligés de réduire leur vitesse dans les descentes (c.-à-d. que la fin de la descente doit être en ligne droite) et doivent pouvoir négocier les montées avec facilité.

Exigences spéciales :

- Chronométrage électronique
- Officiels certifiés
- Aire clôturée
- Système de sonorisation
- Installations de fartage – Il est recommandé que chaque équipe profite d'une zone de fartage individuelle. La zone devrait être protégée des éléments et comporter au moins deux prises électriques pour chaque équipe.
- Zone pour les tests de fartage – Il doit y avoir une zone d'échauffement à proximité de l'aire de fartage et de l'aire de départ. Le damage de cette surface doit être identique à celui des parcours afin de permettre des tests de fartage sur divers terrains. Le nombre de tracés doit être suffisant pour permettre à tous les concurrents et les entraîneurs d'accéder à la zone sans entraver le déroulement de la compétition.
- Marquage des skis et contrôle de l'accès – Les jours de compétition, les skieurs doivent bénéficier d'une entrée réservée où il est possible de marquer et d'inspecter les skis. De la même façon, il doit y avoir une zone d'inspection des skieurs à l'aire d'arrivée et la voie de sortie doit être clairement indiquée pour les concurrents. La voie de sortie ne doit pas entraver la voie d'entrée/l'aire de départ.
- Équipement de damage approprié – La présence de personnel expérimenté et d'équipement convenant à la préparation des parcours doit être garantie.
- Équipement pour le traçage des pistes
- Afin de réduire la congestion, les spectateurs doivent assister à la compétition à partir de points qui n'entravent pas l'aire de départ/d'arrivée et les voies d'entrée/de sortie.



SKI DE FOND (Suite)

Installations de soutien :

- Toilettes
- Vestiaires
- Sécurité
- Podium pour la remise des médailles
- Aires de restauration
- Services pour les familles
- Aire d'entreposage pour l'équipement
- Abris pour se réchauffer
- Aire réservée aux athlètes/entraîneurs
- Salle pour les services médicaux/premiers soins
- Salle pour l'affichage des résultats
- Services pour les invités d'honneur
- Salle pour les officiels
- Photocopieur

Épreuves officielles :

- 100 mètres
- 500 mètres (style classique et libre)
- 1,0 kilomètre (style classique et libre)
- 2,5 kilomètres (style classique et libre)
- 5,0 kilomètres (style classique et libre)
- 7,5 kilomètres (style classique et libre)
- 10,0 kilomètres (style classique et libre)
- Relais 3 x 1 kilomètre

Horaire de compétition :

Les épreuves se dérouleront sur une période de quatre jours. L'établissement des divisions aura lieu le premier et le deuxième jour, et les finales seront présentées le troisième et le quatrième jour. Olympiques spéciaux Canada devra approuver tous les horaires de compétition.

Capacité recommandée pour la zone réservée aux spectateurs : 300 personnes





PATINAGE ARTISTIQUE

Aire de compétition :

Glace de dimension standard (conformément aux normes de Patinage Canada).

Surface recommandée : La glace doit être dure et avoir une épaisseur de 1,9 à 2,5 cm pour répondre aux besoins de la compétition.

Horaire de compétition :

Les épreuves se dérouleront sur une période de trois jours. Olympiques spéciaux Canada devra approuver tous les horaires de compétition.

Exigences spéciales :

- Équipement pour diffuser la musique
- Système de sonorisation, tableau indicateur
- Resurfaceuse
- Tribune pour les juges

Installations de soutien :

- | | |
|---|---|
| - Recommandé : 2 ^e glace pour l'entraînement | - Vestiaires |
| - Salle pour les services médicaux/premiers soins | - Salle pour l'affichage des résultats |
| - Aire d'échauffement (étirements hors glace) | - Banc des entraîneurs |
| - Services aux médias | - Podium pour la remise des médailles |
| - Toilettes | - Aires de restauration |
| - Sécurité | - Salle pour la compilation du pointage |
| - Services pour les familles | - Photocopieur |
| - Salle de musique | |
| - Loges (hommes et femmes) avec prises électriques | |
| - Bandes encerclant la surface | |

Épreuves officielles :

- Compétition en simple (messieurs et dames, niveaux 1 à 6)
- Couple (niveaux 1 à 3)
- Danse (niveaux 1 à 6)

Capacité recommandée pour la zone réservée aux spectateurs : 200 à 300 personnes





CINQ-QUILLES

Installations requises

Une salle de quilles (comptant au moins 24 allées) accessible en fauteuil roulant doit pouvoir être utilisée de 7 h à 18 h pendant toute la durée des Jeux. Les allées doivent être conformes aux spécifications établies par l'Association canadienne des 5 quilles.

Aire d'échauffement requise

Les allées doivent être accessibles pour l'échauffement précédant la compétition.

Éléments de signalisation

Chaque allée doit comporter des lumières indiquant les boules hors jeu ainsi qu'un tableau indicateur suspendu au plafond (système de pointage électronique obligatoire).

Format de compétition

Les épreuves se dérouleront sur une période de quatre jours. La nature exacte des épreuves et des horaires de compétition sera établie par Olympiques spéciaux Canada et le directeur du tournoi. Il s'agira d'épreuves éliminatoires individuelles. Des médailles seront remises aux concurrents qui se classeront aux trois premiers rangs dans chacune des divisions.

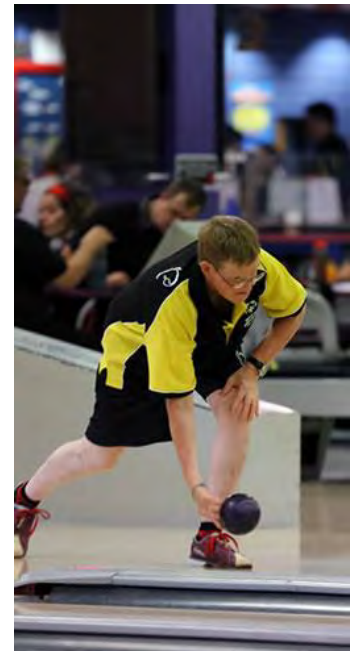
Exigences spéciales et équipement :

- Système de sonorisation
- Souliers de quilles (en location)
- Boules (de quille)
- Technicien sur place
- Zone réservée aux athlètes/entraîneurs
- Capacité à restreindre l'accès au terrain de jeu

Installations de soutien :

- Une salle de réunion pour les entraîneurs
- Une salle pour les officiels/l'administration
- Recommandé : stand de restauration
- Toilettes
- Sécurité
- Vestiaires

Capacité recommandée pour la zone réservée aux spectateurs : 300 personnes

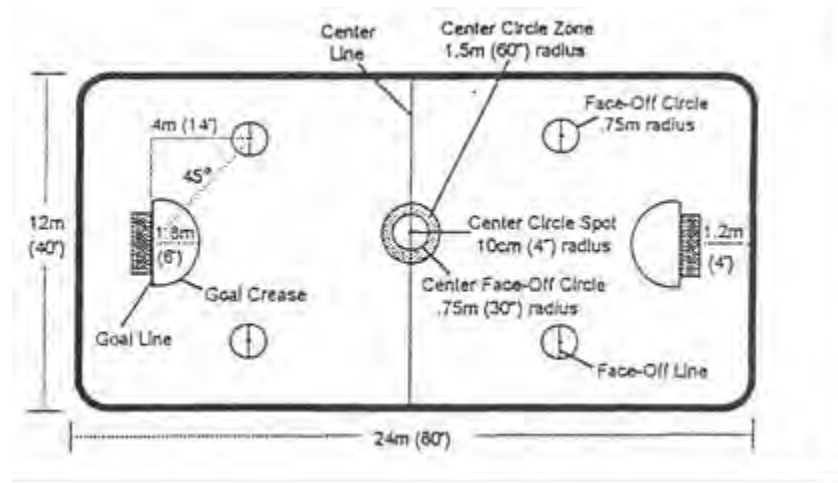




HOCKEY INTÉRIEUR

Aire de compétition :

Surface place d'un maximum de 15 m x 28 m (49 pi x 92 pi) et d'un minimum de 12 m x 24 m (40 pi x 80 pi).



Au moins deux (2) surfaces de jeu (trois de préférence) sont requises, plus une aire d'échauffement.

Horaire de compétition :

La compétition se déroulera sur une période de quatre jours.

L'établissement des divisions aura lieu le premier jour, et le tournoi

sera disputé le deuxième et le troisième jour. Toutes les finales seront présentées le quatrième jour. Toutes les finales seront présentées de quatrième jour. Le sous-comité des Jeux nationaux d'Olympiques spéciaux Canada devra approuver tous les horaires de compétition.

Exigences spéciales :

- Officiels certifiés
- Système de sonorisation
- Systèmes de chronométrage
- Bancs des joueurs
- Bandes
- Tableaux indicateurs
- Éclairage adéquat
- Filets de but



HOCKEY INTÉRIEUR (Suite)

Installations de soutien :

- Aires d'entraînement
- Toilettes
- Accès à un ascenseur pour tous les participants
- Sécurité
- Podium pour la remise des médailles
- Aires de restauration
- Services pour les familles
- Aire d'entreposage pour l'équipement
- Photocopieur
- Centre des médias
- Salle(s) de réunion
- Vestiaires
- Salle pour les services médicaux/premiers soins
- Salle pour l'affichage des résultats
- Services pour les invités d'honneur
- Salle pour les officiels
- Zone pour le pointage/chronométrage
- Aire réservée aux athlètes/entraîneurs

Capacité recommandée pour la zone réservée aux spectateurs : 300 personnes





RAQUETTE

Spécifications concernant les parcours :

Au minimum, le parcours doit former une boucle continue d'une longueur de 400 mètres et d'une largeur d'au moins un mètre par concurrent participant à la course. Il doit être préparé de manière à ce que toutes ses parties offrent une surface similaire.

100 mètres : La course se dispute sur un parcours en ligne droite dans des couloirs désignés.

200 mètres : La course se dispute en sens antihoraire sur une portion du parcours en boucle de 400 m.

400 mètres : L'épreuve consiste en un tour de la piste de 400 m en sens antihoraire.

800 mètres : L'épreuve consiste en deux tours de la piste de 400 m en sens antihoraire.

1600 mètres : La course peut se disputer sur un terrain varié (selon les particularités de l'installation) et emprunter la piste de 400 m à l'arrivée ou au départ.

5 kilomètres : La course peut se disputer sur un terrain varié (selon les particularités de l'installation) et emprunter la piste de 400 m à l'arrivée ou au départ.

10 kilomètres : La course peut se disputer sur un terrain varié (selon les particularités de l'installation) et emprunter la piste de 400 m à l'arrivée ou au départ.

Relais 4 x 100 mètres : La course consiste en un tour de la piste de 400 m, les quatre concurrents courant 100 m chacun.

Relais 4 x 400 mètres : La course consiste en quatre tours de la piste de 400 m, les quatre concurrents courant 400 m chacun.

Horaire de compétition :

Les épreuves se dérouleront sur une période de quatre jours. L'établissement des divisions aura lieu le premier et le deuxième jour, et les finales seront présentées le troisième et le quatrième jour. Olympiques spéciaux Canada devra approuver tous les horaires de compétition

Exigences spéciales :

- Chronométrage électronique
- Zone clôturée
- Système de sonorisation
- Zone de rassemblement

Installations de soutien :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Toilettes | - Abris pour se réchauffer |
| - Vestiaires | - Salle pour les officiels |
| - Sécurité | - Salle pour les services médicaux/premiers soins |
| - Podium pour la remise des médailles | - Salle pour l'affichage des résultats |
| - Aires de restauration | - Services pour les invités d'honneur |
| - Téléphone | - Services aux médias |



RAQUETTE (suite)

Épreuves officielles :

- 100 mètres
- 200 mètres
- 400 mètres
- 800 mètres
- 1 600 mètres
- 5 kilomètres
- 10 kilomètres
- Relais 4 x 100 mètres
- Relais 4 x 400 mètres

Capacité recommandée pour la zone réservée aux spectateurs : 200 personnes





PATINAGE DE VITESSE

Aire de compétition :

Glace de dimension standard – la configuration de l’ovale doit répondre aux normes de Patinage de vitesse Canada.

Surface recommandée : La glace doit avoir une épaisseur de 1,9 à 2,5 cm. La température de la saumure doit être de -10 degrés.

Horaire de compétition :

Les épreuves se dérouleront sur une période de deux jours et demi. Des divisions seront formées pour toutes les courses. Olympiques spéciaux Canada et le directeur du tournoi établiront l’horaire de compétition.

Exigences spéciales :

- Officiels certifiés de Patinage de vitesse Canada
- Panneaux matelassés pour les bandes (conformément aux normes de Patinage de vitesse Canada)
- Cloche
- Système de sonorisation
- Blocs pour délimiter les couloirs
- Chronométrage électronique
- Bandes autour de la glace
- Affûteur pour patins de vitesse
- Compte-tours
- Zone de rassemblement
- Aire réservée aux athlètes/entraîneurs

Installations de soutien :

- | | |
|---|---|
| - Recommandé : 2 ^e glace pour l’entraînement | - Salle pour les services médicaux/premiers soins |
| - Vestiaires | - Salle pour l’affichage des résultats |
| - Aire d’échauffement (étirements hors glace) | - Banc des entraîneurs |
| - Services pour les invités d’honneur | - Salle pour les officiels |
| - Banc pour l’enregistrement des résultats | - Toilettes |
| - Banc des officiels à la hauteur de la glace (chronométreurs, juges d’arrivée, compteurs de tours) | - Podium pour la remise des médailles |
| - Sécurité | - Aires de restauration |
| - Téléphone | - Services pour les familles |
| - Aire pour l’entreposage de l’équipement | - Photocopieur |



Épreuves officielles :

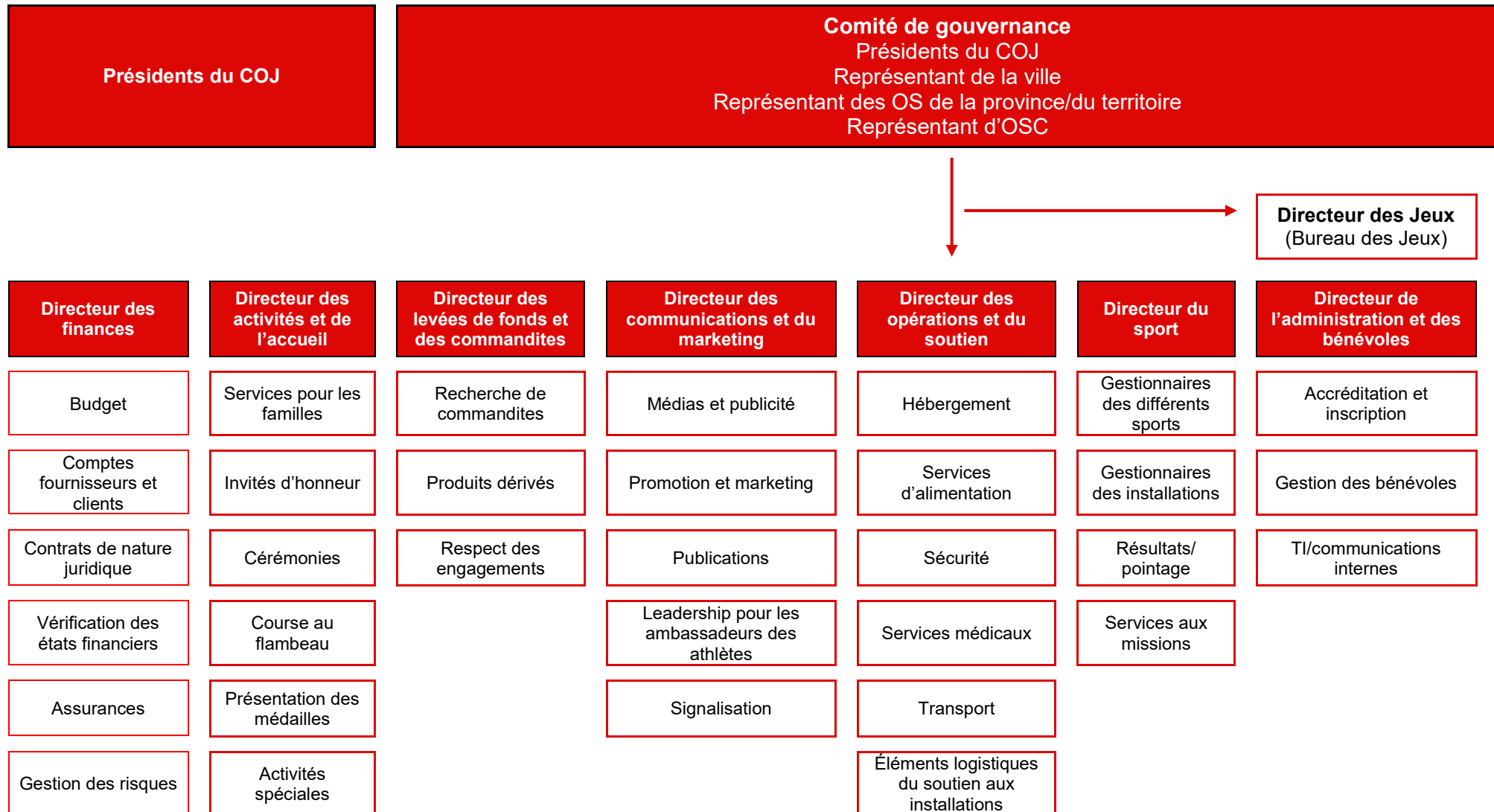
- 111 mètres
- 222 mètres
- 333 mètres
- 777 mètres
- 1 000 mètres
- 1 500 mètres
- 3 000 mètres
- Relais 4 x 888 mètres

Capacité recommandée pour la zone réservée aux spectateurs : 250 personnes





ANNEXE A – EXEMPLE DE STRUCTURE POUR LE COJ





ANNEXE B – EXEMPLE DE BUDGET POUR LES JEUX

OLYMPIQUES SPÉCIAUX DE 2012 À ST. ALBERT BUDGET DE FONCTIONNEMENT

		En nature	En espèces	Total
REVENUS				
Gouvernement				
	Provincial		300 000	300 000
	Municipal		300 000	300 000
	Tourisme Alberta			-
Total des revenus provenant du gouvernement		-	600 000	600 000
Autre				
	Commandites	15 000	400 000	415 000
	Réception pour les familles		2 500	2 500
	Olympiques spéciaux Canada		500 000	500 000
	Casino		150 000	150 000
	Frais d'inscription		71 475	71 475
	Remboursement de TPS (50 %)		34 024	34 024
Total des revenus provenant d'autres sources		15 000	1 157 999	1 172 999
TOTAL DES REVENUS		15 000	1 757 999	1 772 999
DÉPENSES (voir l'onglet « Dépenses » pour plus de détails)				
Finances		-	13 000	13 000
Activités et accueil		-	117 172	117 172
Levées de fonds et commandites		-	12 000	12 000
Communications et marketing		14 000	73 500	87 500
Opérations et soutien		10 000	825 008	835 008
Sports		-	148 285	148 285
Administration et bénévoles		500	264 400	264 900
Site de Jasper		-	86 493	86 493
Autre				-
TOTAL DES DÉPENSES		24 500	1 539 858	1 564 358
EXCÉDENT NET (DÉFICIT)		(9 500)	218 141	208 641